

# CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

## Séance du 27 novembre 2025

### Avis sur une demande d'autorisation de travaux En forêt de protection de Saint-Germain-en-Laye (78) Dans le cadre d'un raccordement fibre optique

*Suite à la présentation par Monsieur Laurent Tessier de la société Orange, accompagné de la DDT 78 représentée par Madame Fabienne Fiolet, Adjointe d'unité, lors de sa séance du 27 novembre 2025, le CSRPN émet l'avis suivant.*

Ce projet vise en un raccordement en fibre optique d'une quarantaine de logements situés dans le quartier « cité du Grand Cormier » et des locaux de l'ONF, qui nécessite de traverser la forêt de protection de Saint-Germain-en-Laye.

Les travaux, prévus sur quatre semaines, consistent en la réalisation d'une tranchée de 250 mètres par tronçons de 30 à 40 mètres de longueur, par 0,30 mètre de largeur, en accotement d'une voie existante bitumée sur une emprise non boisée.

A l'issue des travaux, le site sera remis en état par comblement de la tranchée sans apports de matériaux extérieurs.

Le CSRPN attire l'attention sur le manque de données dans le dossier concernant la faune et la flore sur l'emprise de la tranchée et les abords immédiats, et qu'il est donc difficile d'affirmer l'absence totale d'impact pour ce projet.

## Avis du CSRPN d'Île-de-France

Adopté à l'unanimité

### Séance du 27 novembre 2025

Le CSRPN, à l'unanimité, rend un avis favorable à la demande d'autorisation de travaux en forêt de protection pour le raccordement en fibre optique de logements et locaux de l'ONF assorti des recommandations suivantes :

- prendre les mesures appropriées pour ne pas importer de matériaux extérieurs lors des travaux ;
- consulter *a minima* la base de données « faune-flore » ONF, avant de lancer les travaux, pour bien vérifier l'absence d'espèces protégées (en particulier flore) sur l'emprise de la tranchée ou des abords immédiats. Si des spécimens de plantes protégées étaient présents, prévoir, sous l'autorité des services instructeurs, les mesures appropriées (transplantation, évitemen) pour sauvegarder ces spécimens, selon des modalités arrêtées avec l'aide d'un botaniste compétent sur le sujet.

Fait à Paris, le 09 décembre 2025

Le Président du Conseil scientifique régional  
du patrimoine naturel d'Île-de-France

Jean-Philippe SIBLET

